



Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 mai 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 03.05.2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire en salle du Conseil de la Mairie de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le trois mai deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT - Cathie PETRI - Gérard CONRAD - Doria BOUDJI - Serge KURT - Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO - Laurent BAYART - Eric THOMY - Jean-Claude WORRINGEN - Valérie GUERAULT - Sylvie RISSE - Sophie DIEMER - Ornella PFEIFFER - Henri BECKER - Hervé DIEBOLD - Désirée HUBER - Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Monsieur Sébastien BOUREL donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT

Madame Elisabeth DEISS donne procuration de vote à Madame Cathie PETRI

Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOU

Monsieur Julie LINGELSER donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER

Madame Lydie MOUGEL donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER

Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Gérard CONRAD

Était absent excusé :

Monsieur Grégory RICHERT

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOU, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 12 mai 2023

Publié sur le site internet de la commune le 12 mai 2023

Le Maire, Béatrice BULOU

13. Finances - décision modificative n°1

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 20

Conseillers
absents : 7
dont 6 avec procuration

Le budget primitif 2023 de la commune prévoit un crédit de 4 050,00 € dans le cadre des aides à la licence jeunes. Le budget a été élaboré avant le retour de l'ensemble des informations émanant des associations. Après étude de ces retours, il s'avère qu'un crédit de 5 836,92 € serait nécessaire pour le versement de l'ensemble des aides à la licence jeunes aux associations.

Par ailleurs, un dossier de subvention pour la valorisation et la sauvegarde du patrimoine a été déposé auprès de la CEA par un habitant de Mundolsheim. Son projet de travaux ayant abouti, la commune de Mundolsheim s'est engagée par convention avec la CEA (délibération de septembre 2021) à abonder l'aide de la CEA, pour un montant d'environ 1300 €.

Mme le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation		Dépenses		Recettes	
		Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
FONCTIONNEMENT	Prog				
D / 6574-415 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – Licences jeunes	/		1 787,- €		€
D /6574-824 Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé – valorisation du patrimoine			1 300,- €		
D/ 022-01 Dépenses imprévues	/	3 087,- €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		3 087,- €	3 087,- €		

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°1 du budget 2023 conformément au tableau présenté ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE
Par 26 Voix pour

Mundolsheim, le 12 mai 2023

Le Maire,



Béatrice BULOUE

Le secrétaire de séance,

Cathie PETRI